



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 12 novembre 2021

ANGÉLIQUE, 13 ANS, VIOLÉE ET TUÉE PAR UN RÉCIDIVISTE : LA VOIX DE L'ENFANT SERA PARTIE CIVILE AU PROCÈS DE DAVID R.

Trois ans et demi après le décès de la jeune Angélique, David R. comparaitra du 16 au 19 novembre devant la Cour d'assises du Nord à Douai pour l'enlèvement, la séquestration, le viol et le meurtre de l'adolescente.

Le 25 avril 2018, Angélique S., 13 ans, disparaissait de manière inquiétante. Les recherches ont mené les enquêteurs sur la piste de David R., un ancien voisin de l'adolescente. Interpellé trois jours après la disparition, il avouera rapidement le viol et le meurtre de la jeune Angélique dont le corps sera retrouvé à Quesnoy-sur-Deûle, dans le Nord.

Récidiviste, l'accusé avait déjà été condamné en 1996 à 9 ans de prison pour viol avec arme sur une mineure de 15 ans et attentats à la pudeur aggravés.

Partie civile dans cette affaire, La Voix De l'Enfant soulignera l'importance du suivi socio-judiciaire et de l'injonction de soins introduits par la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs.

Considérant que la peine de prison n'est pas suffisante pour garantir l'absence de récidive, La Voix De l'Enfant estime que ces mesures, instaurées notamment pour prévenir la récidive des infractions sexuelles et pour secondar les efforts de réinsertion, sont à remettre au cœur du dispositif pénal.

La Voix De l'Enfant sera représentée par Sophie KSENTINE, avocate au barreau de Melun.



Pour tout contact :

La Voix De l'Enfant
Martine Brousse - Présidente
06.22.80.82.82

Me Sophie Ksentine
Avocate au barreau de Melun
ifk@contact-avocats.com

Chloé Raymondeau
Agence Les Communicants
07.57.49.38.36